



**AGREMENT DES ORGANISMES OU PERSONNES POUR
LE CONTROLE ET LA RECEPTION DES ASCENSEURS
ET MONTE-CHARGES ACCOMPAGNES**

**DOSSIER DE DEMANDE
D'AGREMENT**

Raison sociale :

Code société :

N° de dossier :

Les demandes d'agrément sont adressées par envoi recommandé avec accusé de réception ou déposées, par les intéressés au bureau d'ordre du Ministère de l'Equipeement, du Transport, de la Logistique et de l'eau

Adresse : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION DES AFFAIRES TECHNIQUES ET DES RELATIONS AVEC LA PROFESSION
QUARTIER ADMINISTRATIF, BP 597 RABAT-CHELLAH

FICHE D'IDENTITE DE LA SOCIETE

Nom ou Raison Sociale :	
Sigle / enseigne commerciale :	Forme juridique :
Adresse du siège :	Ville :
Téléphone : 1- 2- 3-	Fax : 1- 2- 3-
Date de création :	Capital :
N° du Registre de Commerce :	N° de la CNSS :
Principaux dirigeants	
Nom	Fonction
Nom	Fonction
Nom	Fonction

DOSSIER D'AGREMENT

Pièces à joindre

1. Une demande d'agrément pour le contrôle des ascenseurs et monte charges accompagnés ;
2. Une note technique relative à la personne ou organisme de contrôle des ascenseurs et monte charges accompagnés ;
3. Copie légalisée du statut ;
4. Copie légalisée du procès-verbal de la dernière assemblée générale de la société ;
5. Liste nominative des personnes proposées pour le contrôle des ascenseurs et monte charges accompagnés signée par le Directeur ou le Gérant de la société ;
6. Les Curriculum Vitae (CV) des personnes proposées pour le contrôle des ascenseurs et les références techniques prouvant leur capacité à exécuter des travaux relatifs à l'examen et au contrôle des ascenseurs ;
7. Copies légalisées des diplômes des personnes proposées pour le contrôle des ascenseurs et monte charges accompagnés ;
8. Copies légalisées des contrats de travail des personnes proposées pour le contrôle des ascenseurs et monte charges accompagnés ;
9. Historique non filtré de la CNSS durant les **six (6) derniers mois précédant** la demande d'agrément ou de renouvellement, pour chaque personne proposé pour le contrôle des ascenseurs et monte charges accompagnés.
10. Liste du matériel signé par le Gérant de la société et possédée à la date de la demande d'agrément et doit au moins comprendre : Luxmètre, Testeur de disjoncteurs différentiels, Tachymètre, Pied à coulisse, Pincés multimètre, Lampe torche, mesureur d'isolement ;
11. Copie des factures d'acquisition du matériel ;
12. La liste des tarifs des honoraires signée et possédée à la date de la demande d'agrément ;
13. Engagement de la société de se conformer, en cas d'agrément, aux dispositions l'arrêté n° 1210-90 du 23 Juillet 1990 modifiant l'arrêté du 09 Avril 1953 ;

14. Copie légalisée du registre de commerce **modèle 9** récent ;
15. Pour les demandes de nouveau agrément, procédure détaillée à adopter pour la vérification et le contrôle des ascenseurs et monte charges accompagnés ;
16. Pour les demandes de nouveau agrément, modèle du rapport de vérification et du contrôle ;
17. Pour les demandes de renouvellement d'agrément, deux rapports établis au cours de la période de douze mois précédant la date de demande et ayant trait l'un à une épreuve initiale, l'autre à un examen périodique.
18. Pour les demandes de renouvellement d'agrément, rapports généraux annuels des deux années précédentes.

N.B :

- **Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être dûment signées et datées en précisant la qualité des signataires.**
- **Toutes les pièces du dossier doivent être établies en langue arabe ou française**
- **Les diplômes fournis en langue autre que l'arabe et le français doivent être traduits par des traducteurs assermentés.**

**LISTE DU MATERIEL MINIMAL DE VERIFICATION
ET CONTROLE DES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES
ACCOMPAGNES**

Désignation Matériel	du	Référence factures	de
Luxmètre			
Tachymètre			
Testeur disjoncteurs différentiels	de		
Mesureur d'isolement			
Pied à coulisse			
Pinces multimètre			
Lampe torche			

(Cachet + signature du Gérant de la société)

N.B : à joindre les copies des factures d'acquisition du matériel.

**Liste nominative des personnes proposées pour le contrôle
des ascenseurs et monte charges accompagnés signée par le
Directeur ou le Gérant de la société**

Nom	Diplômes (Titre, spécialité, établissement et année)	Poste occupé	Nationalité	Date Recrutement

CURRICULUM VITAE

NOM	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance
/ /	
N° immatriculation CNSS	N° CIN

Formation et diplômes supérieurs :

Formation/Diplôme	Etablissement	Date d'obtention	Filière	Spécialité
Indiquer Intitulé du diplôme (ingénieur/master/technicien/tech. spécialisé/licence/maitrise)	Nom et ville de l'établissement ayant délivré de diplôme	date d'obtention du diplôme (jj/mm/aaaa)	Indiquer la filière	Indiquer la spécialité s'il y en a.

Signature employé
(Déclare sur l'honneur l'exactitude de ces mentions)

Signature employeur

CURRICULUM VITAE (suite)

Expérience dans le contrôle des ascenseurs et monte charges accompagnés :

Nom et prénom :		
Expérience professionnelle :	période	Domaines
1)		
1)		
.....		

Signature employé

Signature employeur

(Déclare sur l'honneur l'exactitudes
De ces mentions)

RAPPORT GENERAL ANNUEL (duau) DE LA SOCIETE.....
RELATIF AU CONTROLE REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES ACCOMPAGNES

Date de vérification	Référence du rapport de contrôle (Numéro+Date)	Opération : (réception initiale) ou (visite périodique)	Désignation de l'appareil contrôlé	Propriétaire de l'appareil	Lieu d'installation de l'appareil (Adresse)	Nom et Prénom du vérificateur

N.B : Ce rapport doit être cacheté et signé par le Directeur ou Gérant de la Société

**DEMANDE D'AGREMENT POUR LE CONTROLE
REGLEMENTAIRE DES ASCENSEURS ET
MONTE-CHARGES ACCOMPAGNES**

ENGAGEMENT

Je soussigné,, Gérant et Directeur Général de la société, déclare avoir pris connaissance des arrêtés du Ministre des Travaux Publics, de la Formation Professionnelle et de la Formation des Cadres, concernant la vérification des ascenseurs et monte charges accompagnés et nous nous engageons à nous conformer, en cas d'agrément, aux dispositions de l'arrêté **N° 1210-90 du 23 juillet 1990** modifiant l'arrêté du **09 avril 1953** portant approbation du règlement concernant l'installation, le fonctionnement et l'entretien des ascenseurs et monte charges accompagnés.

Fait à, le